



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



23138947

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège - division Namur

20 OCT. 2023

Greffe

N° d'entreprise : **0476 998 785**

Nom

(en entier) : **NANOCYL**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de l'Essor, 4 à 5060 Sambreville**

Objet de l'acte : Démissions / nominations d'administrateurs et d'un administrateur-délégué

Extrait du procès-verbal de la résolution de l'actionnaire unique du 5 octobre 2023:

1. Démission des administrateurs

L'actionnaire unique prend acte de la démission de tous les administrateurs. La démission prend effet au 5 octobre 2023. Les administrateurs démissionnaires sont :

1. Monsieur Laurent Kosbach ;
2. Arpego SRL, représentée par Monsieur Joris Pierre ;
3. Companies du Bois Sauvage SA, représentée par Monsieur Benoit Deckers ;
4. Franfin SA, représentée par Monsieur Baudoin Dubuisson ;
5. Innoste SA, représentée par Monsieur Stephenne Jean ;
6. Mitiska SA, représentée par Monsieur Bernard Raevens ;
7. Nomainvest SA, représentée par Monsieur Yves Noël ;
8. Samanda SA, représentée par Madame Sarah Krins ; et
9. Société Fédérale de Participations et d'Investissement SA, représentée par Monsieur Matthieu de Posch.

L'assemblée générale décide d'accorder une décharge provisoire aux administrateurs démissionnaires pour l'exercice 2023. Cette décharge sera confirmée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2024 qui délibérera sur l'approbation des comptes de l'exercice 2023.

2. Nomination d'administrateurs

L'actionnaire unique décide de nommer en qualité d'administrateurs à compter du 5 octobre 2023 pour une durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2029 :

1. Monsieur John Loudermilk, domicilié aux Etats-Unis, 6324 Dogwood Dr, Harrison TN. 37341;
 2. Monsieur Surendra Goyal, domicilié en Inde, Bldg 2, D Wing, 1001 Express Enclave, A G Link Road, Chakala, Andheri East, Mumbai 400069;
 3. Monsieur Joseph Gaynor, domicilié aux Etats-Unis, 10050 Fairway Village Drive, Roswell GA 30076-3720;
- et
4. Monsieur Laurent Kosbach, domicilié en France, 3 avenue des Pavillons, 92700 Colombes.

Les mandats ne sont pas rémunérés.

3. Procuration

L'actionnaire unique donne procuration à Me France Wilmet ou un autre avocat du cabinet Janson Baugniet pour toutes les démarches nécessaires pour modifier et mettre à jour l'immatriculation de la Société auprès du Registre des Personnes Morales, de la Banque-Carrefour des Entreprises et des Guichets d'Entreprises et de procéder à la publication de la décisions aux Annexes du Moniteur belge.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 5 octobre 2023

1. Démission / nomination d'un administrateur-délégué

Le conseil d'administration décide, à l'unanimité, de renommer Monsieur Laurent Kosbach en qualité d'administrateur délégué à compter du 5 octobre 2023. Le mandat n'est pas rémunéré.

2. Procuration

Le conseil d'administration donne procuration à Me France Wilmet ou un autre avocat du cabinet Janson Baugniet pour toutes les démarches nécessaires pour modifier et mettre à jour l'immatriculation de la Société auprès du Registre des Personnes Morales, de la Banque-Carrefour des Entreprises et des Guichets d'Entreprises et de procéder à la publication de la décisions aux Annexes du Moniteur belge.

Muriel Baudoncq
Mandataire